



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

### MOLINES EN QUEYRAS

**Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, CHALLOT Serge, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, HOUSSET Raphael, CLEMENCEAU Philippe, Gicquel Mathieu, ROUX Delphine

**Absent :** BONNIN Gilbert (pouvoir à GARCIN Valérie)

**Secrétaire de séance :** ARMANET Carole

#### **1/ Approbation du compte rendu du conseil du 10 juillet 2020**

Madame le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 10 juillet 2020 joint aux convocations de la présente séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020.

**Vote : à l'unanimité**

#### **2/Nomination des délégués à la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras pour la lutte contre les violences faites aux femmes.**

Madame Le Maire rappelle que la communauté de communes du Guillestrois Queyras a adopté comme compétence optionnelle l'animation d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de délinquance (CISPD).

Lors de la réunion plénière du CISPD, il a été convenu qu'un réseau de référents communaux soit mis en place pour prendre en charge et orienter les femmes victimes de violences.

Mr ALLAIX Romain est désigné comme délégué.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **3/Nominations des délégués au SyMEnergie05**

Madame Le Maire présente aux membres du conseil municipal le syMEnergie05 et précise qu'en application de l'article susvisé du code général des Collectivités Territoriales et conformément aux statuts du Syndicat d'Energie des Hautes Alpes-syMEnergie05, il convient de procéder à la désignation de délégués pour représenter la commune au sein des instances syndicales.

Après discussion, le conseil municipal désigne

- Délégué titulaire : CHALLOT Serge
- Délégué suppléant : GARCIN Michel

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **4/Demande de subvention pour la liaison douce**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter des subventions dans le cadre de l'aménagement d'une liaison douce entre la station et le village.

L'estimation du projet est de 259 661 € HT. Le financement pourrait être assuré par le Conseil Régional PACA à hauteur de 30 % soit 77 898.30 € et part l'Etat à hauteur de 30 % soit 77 898.30 € par la DETR 2020. Le reste étant pris en charge par la commune. Demande de subvention à réaliser en 2020 pour début des travaux en 2021.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **5/Demande de subvention pour le plancher de l'église Saint Romain**

Madame le Maire rappelle les enjeux de ces travaux. Il s'agit de rénover le plancher de l'église qui est devenu obsolète. Compte tenu que l'église st Romain est classée Monument Historique, Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de confier la maîtrise d'œuvre à un architecte

qualifié. Le dossier de demande de subvention est déposé auprès des services de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles PACA). L'estimation du projet est de 102 150 € HT. Le financement pourrait être assuré par la DRAC à hauteur de 50 % soit 51 075 €. Le reste étant pris en charge par la commune.

Attente de la décision de financement par le diocèse en tout ou partie, suite au don réalisé par Jean Claude Alberge il y a 5 ans en faveur de la paroisse de Molines.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **6/ Convention de mutualisation pour la livraison de repas auprès des cantines.**

Madame Le Maire rappelle les dispositions de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de repas. Elle précise que le service étant mutualisé, ces frais sont répartis par bénéficiaire au regard des kilomètres à parcourir entre le lieu de prise en charge des repas et le lieu de livraison. En conséquence, la participation annuelle prévisionnelle au coût du service demandée à la commune sera de € 1782€ pour la période du 1 septembre 2020 au 6 juillet 2021.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **7/ Délibération répartition des frais de transports sanitaires de secours sur piste saison hiver 2019-2020**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le principe de répartition entre les communes du Queyras, des frais engagés par la réalisation de la prestation de mise à disposition d'une ambulance privée et du transport sanitaire primaire dans le cadre de l'organisation des secours sur pistes.

Elle rappelle que les communes participent à part égale au coût de la prestation de mise à disposition mais que les recettes de demandes de remboursement aux victimes d'accidents de ski bénéficiant de cette prestation varient annuellement selon le nombre de prestations effectives constatées en fin de saison sur chaque commune.

Ainsi la différence entre les personnes engagées par chaque commune et les recettes facturées aux victimes représentent le montant (du déficit ou bénéfice) à partager à part égale entre les communes.

Une convention est établie en fin de saison, définissant la clé de répartition des frais engagés dans le cadre des transports sanitaires par ambulances sur les communes du Queyras durant l'hiver 2019-2020.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **8/ Délibération assiette et destination des coupes**

Madame le Maire expose aux membres du conseil les coupes à asséoir en 2020 en forêt communale relevant du régime forestier.

Les services de l'ONF ont procédé au martelage de coupe dans les parcelles 23-25 et 38.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **9/ Délibération relative à l'instauration des situations médicales des agents**

Madame le Maire expose aux membres du conseil que la présente convention a pour objet de garantir le secret médical en définissant les conditions de prise en charge et de remboursement des honoraires et frais médicaux résultants des examens pour lesquels un avis du comité médical ou de la commission de réforme est requis.

La convention permettra au Centre de gestion, en tant qu'entité organisatrice des instances médicales, de procéder de manière directe au paiement des factures d'honoraires, d'expertise et autre frais de transport engendrés par l'examen des agents. Elle précise également les modalités par lesquelles la commune remboursera le centre de gestion suite à l'avancement des frais.

**Vote : à l'unanimité**

#### **10/Retrait de la délibération n°69/2020 portant sur la désignation des membres de la commission d'appel d'offre**

Madame le Maire expose aux membres du conseil, qu'en date du 24 juillet 2020 les services de la Préfecture ont adressé un courrier demandant le retrait de la délibération 69 du 14 juillet 2020 pour le motif suivant :

« Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, la commission est composée par le Maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil... ».

**Vote : à l'unanimité**

#### **11/ Délibération portant désignation des membres de la commission d'appel d'offre**

Madame le Maire expose que suite au retrait de la délibération 69/2020 il est nécessaire de procéder à nouveau à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Ont été élus à l'unanimité comme membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : CHALLOT Serge, HOUSSET Raphael, ALLAIX Romain

Membres suppléants : BONNIN Gilbert, GICQUEL Mathieu, GARCIN Michel

**Vote : à l'unanimité**

#### **12/ Retrait de la délibération 64/2020 concernant les taux 2020**

Madame le Maire expose aux membres du conseil, qu'en date du 7 juillet 2020, les services de légalité de la Préfecture demandent le retrait de la délibération n°64/2020 concernant les taux 2020. Le recouvrement des impositions directes locales de 2020 sera donc basé sur les mêmes taux que ceux votés en 2019.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **13/ Retrait de la délibération n°12/2020 approuvant la révision générale du PLU**

Madame le Maire rappelle que par délibération n°12/2020 du 10 février 2020, le conseil municipal de la commune de Molines en Queyras approuvait la révision générale n°1 de son Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre des missions de contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales qui lui est impartie, Madame la Sous-préfète pour la Préfète et par délégation, a informé Madame le Maire de Molines en Queyras par courrier du 19 juin 2020, valant recours gracieux, que demeurait dans le dossier approuvé un élément majeur de fragilité :

- Le maintien de la zone Ut soumise à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 3 dans la version proposée au PLU arrêté en date du 11 mars 2019, porté en enquête publique.
- Il est également argué dans ce courrier, que l'accès privé figurant au schéma de principe de l'OAP n°6 devrait être supprimé

Considérant que conformément à la demande des services préfectoraux et au respect de la loi montagne, il convient de procéder au retrait de la délibération d'approbation de la révision générale n°1 du PLU de Molines en Queyras.

Une rencontre future avec l'architecte conseil et les établissements publics fonciers est prévue.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **14/Délibération validant l'achat d'une partie de la parcelle F1051 pour l'installation de Molochs.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle souhaite acquérir une partie la parcelle cadastrée F1051 d'une contenance de 440 m2 appartenant à Monsieur VASSEROT Jacques dans le cadre de l'implantation de Molochs au hameau de Fontgillarde. Madame le Maire précise que Mr Vasserot a donné son accord par courrier.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **15/ Délibération vote de coupe en bois façonnés**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois de la forêt communale issus des parcelles 31/32 (bois des Bourrels) et 43/45 (bois de la Salce et des Faures). L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **16/ Motion pour le maintien du train de nuit Paris-Briançon pour l'année 2021**

Madame le Maire expose aux conseillers que le train de nuit quotidien Paris-Briançon constitue une véritable ligne de vie pour les habitants des Alpes du Sud. Pendant les 9 mois de travaux programmés sur la voie ferrée reliant Valence à Veynes en 2021, la SNCF a annoncé que la circulation des trains entre Paris et Briançon sera remplacée par autocar.

Le conseil municipal de Molines en Queyras considère comme essentiel le maintien du service public de transport ferroviaire quotidien entre Paris et Briançon, et sollicite, la SNCF et le ministère des transports, autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire (TET) de commander la mise en circulation du train de nuit Paris-Briançon pendant toute l'année 2021.

**Vote : pour à l'unanimité**

#### **Questions diverses :**

- Lecture du courrier de Mr MONETTO Maurice
- Projet de chemin forestier au sommet bucher : réunion sur site prévu avec les agents de l'ONF le 28 septembre 2020
- Planning des visites des hameaux
- Organiser une réunion entre le Parc, et le conseil municipal concernant le projet de sentier reliant le col agnel au canal de Rouchas Frach
- Traversée du Queyras 40<sup>ème</sup> édition : les manifestations seront prévues pour l'occasion sur 3 jours

- Rédaction d'un cahier des charges pour la refonte du site internet avant une prochaine réunion de travail
- Pose de panneau indiquant les toilettes publiques à Clot la Chalp
- Point sur l'avancement des travaux des myosotis
- Projet de trail sur Molines Saint Véran 1ere semaine de juillet est à l'étude
- Reprise des séances à la bibliothèque pour les enfants de l'école maternelle
- Visite des services de l'Etat de la cabane du berger du coin avant le versement des subventions
- Projet de rénovation et d'extension de la cabane du berger de Sommet Bucher visite sur site prévue le 23 septembre 2020 avec les entreprises.

Fin de la séance 20H00

Le Maire

GARCIN Valérie

